AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0562
FR0000034639-FS0270

30 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2015, complété notamment par un courrier reçu le 30 avril 2015, la société par actions simplifiée BNP Paribas Asset Management[1] (1 boulevard Haussmann, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 808 321 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant 8 666 502 droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,62% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par BNP Paribas SA. BNP Paribas Asset Management SAS déclare agir indépendamment de BNP Paribas dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 175 219 504 actions représentant 187 645 255 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.